

Concours A/L et B/L 2026

Les territoires de la décroissance

Le nouveau programme est une question de géographie thématique intitulée « Les territoires de la décroissance ».

Les territoires de la décroissance désignent les espaces affectés par des processus de déclin démographique et/ou économique. Dans la littérature scientifique qui lui est consacrée, le terme de décroissance est plutôt associé aux espaces urbains (*shrinking cities*, *schrumpfende städte*, villes rétrécissantes) et sert en général à caractériser le « déclin » des grandes villes industrielles européennes et nord-américaines. Toutefois, le programme porte, plus largement, sur les espaces urbains dans le monde qui ne connaissent pas des trajectoires de développement linéaires, de même que sur les espaces ruraux qui sont eux-aussi marqués par des phénomènes de déprise (agricole, industrielle, démographique, etc.).

L'intitulé du programme invite à croiser les approches et les échelles géographiques. Les territoires dont il est ici question désignent aussi bien la maille statistique que l'espace vécu des populations et le cadre d'intervention des politiques publiques. On n'abordera ainsi pas seulement la décroissance à travers ses manifestations dans une perspective alliant géographie économique et géographie de la population, mais on s'intéressera également aux pratiques et représentations des populations qui habitent les territoires considérés, ainsi qu'aux politiques qui visent à accompagner ou contrer la décroissance. D'autre part, les candidats et candidates sont incités à étudier les phénomènes de décroissance depuis les échelles micro-locales jusqu'à l'échelle mondiale où s'observent les phénomènes macro-démographiques et macro-économiques.

Un enjeu essentiel du programme sera évidemment la définition de la décroissance. Si le programme ne définit pas de seuil universel de la décroissance, celle-ci est quantifiable et de nombreux indicateurs sont mobilisés par la littérature scientifique et les acteurs pour la caractériser : le programme incite à en faire une lecture critique. En effet, le choix de ces indicateurs, du pas de temps et du périmètre considérés, ainsi que de l'échelle d'observation influence l'analyse de la décroissance dans ses diverses manifestations. Le jury incite donc les candidats et candidates à faire varier ces paramètres pour qualifier finement les différentes situations de décroissance et ainsi comprendre comment, pourquoi et par qui certains territoires sont qualifiés de décroissants.

Ensuite, la décroissance est toujours pensée par rapport à un état antérieur et/ou aux évolutions économiques et démographiques que connaissent d'autres territoires. La décroissance se déploie selon des temporalités variées, connaît souvent des phases de ralentissement ou d'accélération, des cycles et des tendances, et peut s'avérer réversible. Décroissance démographique et économique peuvent par ailleurs être synchrones ou asynchrones. De même, les candidats et candidates devront prêter attention aux espaces de croissance dans la mesure où les deux processus sont souvent liés. Que l'on pense à la métropolisation, à l'exode rural, aux délocalisations industrielles ou à la périurbanisation, l'attractivité d'un territoire se fait souvent au détriment d'autres qui connaissent alors des crises économique et/ou démographiques plus ou moins durables.

On pourra alors s'interroger sur les facteurs de la décroissance. La décroissance démographique (faible natalité et/ou forte mortalité et/ou solde migratoire négatif) peut être liée à des

phénomènes structurels tels que la transition démographique ou l'urbanisation mais aussi à des phénomènes plus conjoncturels (comme les épidémies). Les conflits peuvent générer des formes de décroissance plus ou moins temporaires par les déplacements de population ou les destructions qu'elles génèrent. La décroissance économique pourra être rattachée à la crise du modèle fordiste, au (néo)libéralisme et aux évolutions technologiques mais aussi à l'épuisement des ressources naturelles et aux stratégies des acteurs sans négliger de prendre en compte les facteurs qui tiennent à la position relative des lieux (éloignement, enclavement, position frontalière, etc.). Les candidats et candidates pourront d'ailleurs être amenés à se demander dans quelle mesure décroissance démographique et décroissance économique s'alimentent mutuellement. Enfin, il faudra se pencher sur le rôle spécifique de la puissance publique qui par ses politiques en matière d'aménagement, de transport, de fiscalité ou encore de services publics peut participer à produire des phénomènes de décroissance démographique et économique.

Au-delà de la caractérisation de ces phénomènes de décroissance, il s'agira d'identifier leurs conséquences pour les territoires. Le déclin démographique et la crise des systèmes productifs sont à l'origine de formes paysagères spécifiques : friches industrielles ou agricoles, logements vacants, dents creuses... Ces espaces délaissés peuvent alors attirer des activités informelles – squats, trafics, occupation illégale mais aussi urbex et pratiques artistiques – et constituent des enjeux pour les pouvoirs publics en termes de prévention des risques (incendie, pollution des sols, effondrement des infrastructures...). Ce sont également des traces mémorielles qui peuvent faire l'objet d'une patrimonialisation, parfois conflictuelle et sélective, qui entretient le lien avec la période précédant la décroissance. Ces espaces peuvent également faire l'objet d'une réhabilitation et de requalification qui peuvent participer alors d'un phénomène de gentrification et encourager la spéculation de la part d'investisseurs. La décroissance a enfin des effets sociaux sur les populations qui y vivent : la pauvreté, le chômage et la dépendance à l'aide sociale y sont généralement plus marqués qu'ailleurs. Des initiatives locales se font alors jour dans ces territoires qui constituent autant de façons de contrer par le bas la décroissance et ses effets.

Enfin, ces espaces font l'objet de politiques publiques qui visent spécifiquement les formes de la décroissance. Il peut s'agir de politiques qui visent à renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires pour attirer des investissements et des populations, dans un cadre où le modèle dominant de l'aménagement est fondé sur le paradigme de croissance. Il peut s'agir de politiques sociales de lutte contre les inégalités dans des territoires fortement marqués par la précarité. Il peut s'agir encore de politiques de conversion des espaces dans un contexte de changements globaux et d'adaptation des territoires. A l'inverse, dans certains territoires, les acteurs érigent au rang de principe la décroissance en restreignant certaines activités économiques comme le tourisme par exemple ou en empêchant la construction de nouveaux logements pour limiter l'arrivée de nouvelles populations.

Etant donné l'objet d'étude, le jury formule une dernière mise en garde : le rôle des candidats et candidates n'est pas de proposer des solutions ou d'évaluer les aspects positifs et négatifs de la décroissance. Si le sujet les y invite, les candidats et candidates pourront rendre compte des politiques publiques à destination de ces territoires, de leurs objectifs, de leurs conceptions de la décroissance, mais en veillant toujours à garder une expression analytique et pas prescriptive.